

# Compte-rendu critique non-exhaustif des deux derniers Conseils d'Administration de l'université de Caen (18 juin et 8 juillet 2021)

## Débat d'orientation budgétaire

L'université avait tablée sur une augmentation de capacité d'autofinancement de 4,7 à 7,9M€, notamment pour le bâtiment B, ce qui s'est fait par une moindre évolution de la masse salariale (**diminution des effectifs de 90 postes d'enseignant-e-s et enseignant-e-s-chercheur-e-s depuis 2017**). Or on a observé une évolution à la hausse des effectifs étudiant-e-s (de 26 000 à 30 000). Si cette démographie étudiante a augmenté, elle est toujours en augmentation (37 000 attendu-e-s en 2027). **La présidence a bien compris qu'il faut faire des efforts sur l'augmentation des effectifs** et entend trouver des ressources nouvelles (ce qui, avec la LPR est encore plus compliqué), mais évidemment dans notre société capitaliste, tout à un prix...

## Quelques options alors envisagées ne nous réjouissent pas particulièrement :

- Développer la formation continue et l'alternance
- Développer les master pro
- Développer les sollicitations partenariales : la présidence veut même créer un « Club entreprises » pour que le privé vienne subventionner à ses conditions la formation continue...
- Avec la livraison du bâtiment B, la présidence réfléchit à la création d'un pôle événementiel (ouverture à la location) qui pourrait aussi permettre de créer une fondation avec signature de site...

**Pour SL Caen, ces solutions n'en sont pas ! On voit bien là que l'autonomie financière des universités ne peut aboutir qu'à une ouverture au marché privé. Nous défendons l'augmentation de la subvention des universités par l'État, financée, par exemple, en rétablissant l'ISF, en supprimant le CICE, et tous les cadeaux patronaux.**

Un point évoqué au cours du débat : le ministère des finances n'hésite pas à ponctionner les fonds de roulement des universités lorsqu'il les trouve trop élevés, or l'université ne pouvant pas faire d'emprunt, il est légitime qu'elle en ait, encore une aberration de la réforme d'autonomie des universités...



## Projet de « Plan de relance » du gouvernement

Un point de rectification du budget de l'université a dû être adopté par le conseil d'administration pour être éligible au « plan de relance » mis en place par le gouvernement. Les recettes de ce dernier pourront être utilisées pour les aménagements immobiliers de l'université (Centre de santé, Bâtiment B, chaufferie biomasse, etc...). Il était conditionné à une réduction des gaz à effets de serres.

**Tout cela, c'est bien beau, mais un plan de relance par-ci par-là en période de crise ne suffit pas quand l'État ne fait que de se déresponsabiliser de l'université publique et de tous les services publics en général...**

## Une « victoire » un peu tardive pour les Licences Accès Santé.

Depuis la réforme du PACES (1<sup>ère</sup> année de médecine), **des collectifs se sont montés pour faire un recours auprès du conseil d'État, constatant, entre autres problèmes et aberrations, une diminution des places.** Le conseil d'État leur donne raison et se positionne pour une **augmentation de 20% des effectifs, mais en pleine procédure d'admission.** Des étudiant-e-s sur liste complémentaires ont donc été **rappelé-e-s... espérons qu'aucun-e n'avait démissionné-e...**

## Augmentation des emplois étudiants en tutorat pour l'année

Si nous concevons que cela peut aider des étudiant-e-s, l'augmentation des emplois étudiants en tutorat pour rattraper les lacunes ayant pu s'accumuler à cause de la fermeture de l'université et de certains lycées, nous paraît assez inquiétante. En effet, elle nous semble avant tout accompagner la **tendance nationale à la baisse de recrutement de professeur-e-s (en particulier titulaires) et la baisse des heures de Travaux Dirigés (TD), permettant un réel encadrement pédagogique.** Face à cette situation nous réclamons donc une **embauche massive de titulaire**, ainsi qu'une **augmentation des bourses allant jusqu'à un revenu étudiant afin de ne plus avoir à travailler à côté de nos études.**

## Une modification du règlement pour les demandes d'exonérations qui interroge...

Seul SL Caen s'y est opposé, et pourtant la modification ne nous semble pas du tout légitime. En bref, les demande d'exonération ne peuvent plus **ne se faire qu'en ligne**, avant une certaine date, et doivent **impérativement passer par les services sociaux du Crous ou du SUMMPS** (alors que les assistantes sociales siègent déjà en commission) : **Une procédure plus complexe donc, alors que la précarité étudiante ne semble pas avoir tant diminuée...**

## Ouverture d'un Diplôme Universitaire, un « partenariat » de plus pour le privé

Le DU Interventions Psycho-Sociales et Environnementales pour les personnes atteinte d'Alzheimer en « partenariat » avec KORIAN, a été accrédité par le conseil d'administration.

Tarif de la formation : 2 900€... **C'est à KORIAN de former ses personnels, et pas aux étudiant-e-s de le payer !**

**SL Caen Solidaires-étudiant-e-s**

- ✉ [slcaensolidaires@gmail.com](mailto:slcaensolidaires@gmail.com)
- f **SL Caen Solidaires Étudiant-e-s**
- t **SL Caen**
- 🌐 <https://slcaensolidaires.wordpress.com/>

**Solidaires**  
**étudiant-e-s**  
syndicats de luttes